

Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant dans la Vallée de la Fensch Valeurs des 12 derniers mois en date du 29/04/19

Appareil de mesures : préleveur actif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-1

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-1

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : en continu pour Serémange-Erzange et toutes les deux semaines pour Fameck

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Ateliers municipaux (Fameck) et Centre socio-culturel (Serémange-Erzange)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2019 auront été réalisés.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

Benzène au 29/04/19 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Fameck	Serémange-Erzange	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Moyenne glissante des 12 derniers mois	1.8	6.7	2	5

Raison des données manquantes :

Fameck

24/09-01/10/18 - 05/11-12/11/18 : invalidation données

Serémange-Erzange

23/04-07/05/18 - 21/05-28/05/18 - 24/09-01/10/18 : problème prélèvement

16/07-23/07/18 - 20/08-27/08/18 : invalidation données

17/12/18-07/01/19 : prélèvement réalisé sur 3 semaines.

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène des 12 derniers mois sur la Vallée de la Fensch

